



Ville de Genève

Conseil administratif

Genève, le 12 mai 2003

**Le Conseil municipal est convoqué
en séance d'installation le**

**lundi 2 juin 2003
à 17 h**

Salle du Grand Conseil, Hôtel de Ville,
avec l'ordre du jour suivant:

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat, du 2 avril 2003, validant les élections des Conseils municipaux.
2. Lecture de la lettre du Conseil d'Etat, du 7 mars 2003, demandant au Conseil administratif de convoquer le Conseil municipal en séance d'installation.
3. Lecture de la lettre du Conseil administratif, du 2 juin 2003, relative à la répartition des fonctions entre ses membres ainsi que de l'attribution des départements et des services de l'administration.
4. Appel nominal des conseillers municipaux.
5. Allocution du doyen d'âge.
6. Prestation de serment des membres du Conseil municipal entre les mains du doyen d'âge.
7. Election du président, qui entre immédiatement en charge.
8. Prestation de serment du doyen d'âge.
9. Allocution du président élu.
10. Election:
 - a) du premier vice-président;
 - b) du deuxième vice-président;
 - c) des cinq secrétaires.
11. Communication du Conseil administratif.
Discours de législature.
12. Communications du bureau du Conseil municipal.
13. Fixation des jours et des heures des séances.

ELECTIONS DANS LES COMMISSIONS ET CONSEILS D'ADMINISTRATION

14. Election de 5 représentants du Conseil municipal, n'ayant pas dépassé l'âge de 75 ans, pour faire partie de la commission de réclamation de la taxe professionnelle communale (loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, art. 312) (RCM, art. 131, lettre B).
15. Election de 9 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'habitations à loyers modérés de la Ville de Genève (Statuts de la fondation, art.8) (RCM, art. 131, lettre B).

16. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (Statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B).
17. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève - Fondation pour les arts de la scène et de l'image (Statuts de la fondation, art. 6) (RCM, art. 131, lettre B).
18. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève (Statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 131, lettre B).
19. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de Télégenève SA (Statuts de la société, art. 13) (RCM, art. 131, lettre B).
20. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (Statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 131, lettre B).
21. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie de la commission de la petite enfance (Règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance, art. 4) (RCM, art. 131, lettre B).
22. Election de 9 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Statuts de la fondation, art.8) (RCM, art. 131, lettre B).

(Pour toute la durée de leur mandat, les représentants du Conseil municipal dans les conseils d'administration susmentionnés doivent être domiciliés en ville de Genève.)

ELECTIONS DES COMMISSIONS PERMANENTES ET AD HOC (RCM, art. 121 et 124)

23. Election de 15 membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement.
24. Election de 15 membres de la commission des arts et de la culture.
25. Election de 15 membres de la commission des finances.
26. Election de 15 membres de la commission de l'informatique et de la communication.
27. Election de 15 membres de la commission du logement.
28. Election de 15 membres de la commission des naturalisations.
29. Election de 15 membres de la commission des pétitions.
30. Election de 15 membres de la commission du règlement.
31. Election de 15 membres de la commission sociale et de la jeunesse.
32. Election de 15 membres de la commission des sports et de la sécurité.
33. Election de 15 membres de la commission des travaux.
34. Election de 15 membres de la commission ad hoc Saint-Gervais.
35. Election de 15 membres de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville.
36. Election de 15 membres de la commission ad hoc Casino.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Secrétaire général

Jean Ehrhard

Le maire

André Hediger